

Fiche synthétique

Réglementation à respecter lors d'animations sur le thème des mares

Rédaction : COTECH PRAM Occitanie 04/2025



Règles liées à la manipulation de la faune sauvage protégée

Toutes les espèces d'amphibiens autochtones de la région Occitanie sont protégées par le code de l'environnement*, il est ainsi interdit de manipuler en région Occitanie tout amphibien (œufs, têtards, adultes) qu'ils soient vivants ou morts lors d'animations.

*<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043113964>

Préconisations de modalités pédagogiques respectant le cadre légal

- Observation à distance aux jumelles et écoute avec amplificateur de sons
- Observation avec un « aquascope ».
- Présentation de photos/vidéo/sons sur livres/tablettes
- Achat de reproduction d'animaux en résine

Exemples :

<https://www.somso.de/fr/zoologie/modele-animalier-a-l-image-de-la-nature>

<https://www.capvert83.com>

<https://achatnature.com/jeux-d-imitation/27868-figurines-cycle-de-vie-grenouille-95866269104.html>

Déroptions possibles (si et seulement si votre action avait une visée scientifique/d'inventaire)

- Pour l'utilisation de parties ou produits d'animaux protégés :

Cerfa 13615*01 : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_13615.do

- Pour la perturbation/manipulation d'animaux :

Cerfa 13616*01 : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_13616.do

Dans ce cadre, rappel du protocole sanitaire :

https://lashf.org/wp-content/uploads/2023/05/1_Fiche-technique-SHF_protocole-Virkon_VF3.pdf

RESSOURCES : <https://www.pram-occitanie.fr/Boite-a-outils>

- Démarche règlementaires sur le thème des mares, 2021, PRAM Occitanie (https://www.pram-occitanie.fr/IMG/pdf/demarches_reglementaires_mares_pram_occitanie-2.pdf)

- Fiche juridique « mare », 2019, LPO France

<https://www.lpo.fr/media/read/5065/file/les%20mares.pdf>

- Memento de poche « éduquer à la nature en toute légalité », 2024, LPO France

https://occitanie.lpo.fr/wp-content/uploads/2024/11/Memento-de-poche_web-1.pdf